

Séance extraordinaire du 8 septembre 2021
500, rue Desjardins, Marieville – Par vidéoconférence

Présences à la séance :

Mmes Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu et Caroline Gagnon, mairesse de Marieville et MM. Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, Denis Paquin, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien et Robert Vyncke, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Absence : M. Michel Arseneault, maire de Rougemont.

Le conseil constate que l'avis de convocation a été notifié à l'ensemble des membres, tel que requis par l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

Sont également présentes à l'ouverture de la séance : Mmes Anne-Marie Dion, directrice générale et secrétaire-trésorière et Claude Beauregard, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Les membres présents forment quorum sous la présidence du préfet suppléant, M. Denis Paquin.

1. Ouverture de la séance et acceptation de l'ordre du jour

Le préfet suppléant, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire à 19 h 45 et invite les conseillères et conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

1. Ouverture de la séance et acceptation de l'ordre du jour
2. *Projet de Règlement numéro 325-21 décrétant une dépense et un emprunt pour l'aménagement du prolongement du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville sur l'emprise ferroviaire abandonnée, secteur Marieville – Richelieu – Dépôt du projet de règlement et avis de motion*
3. Levée de la séance

2. *Projet de Règlement numéro 325-21 décrétant une dépense et un emprunt pour l'aménagement du prolongement du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville sur l'emprise ferroviaire abandonnée, secteur Marieville – Richelieu – Dépôt du projet de règlement et avis de motion*

Il est, par la présente, déposé par M. Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, le *Projet de Règlement numéro 325-21 décrétant une dépense et un emprunt pour l'aménagement du prolongement du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville sur l'emprise ferroviaire abandonnée, secteur Marieville – Richelieu*, qui sera adopté à une séance subséquente.

M. Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement numéro 325-21 décrétant une dépense et un emprunt pour l'aménagement du prolongement du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville sur l'emprise ferroviaire abandonnée, secteur Marieville – Richelieu* sera présenté pour adoption à une séance ultérieure. Ce règlement portera le numéro 325-21 et aura pour objet de décréter un emprunt pour la réalisation des travaux d'aménagement du prolongement du Parc régional linéaire existant de la MRC de Rouville sur l'emprise ferroviaire abandonnée pour le secteur Marieville – Richelieu, en vertu du bail dument signé avec le ministère des Transports du Québec.

Résolution 21-09-215

3. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Caroline Gagnon, adopté à l'unanimité et **résolu** de lever la séance à 19 h 50.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Le préfet suppléant

La secrétaire-trésorière